

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026
Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n°5

OBJET : DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 17 membres

Présent(s) : 10

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 3

Délibération comportant
2 page(s),
0 annexe(s)
Réception en pref :
Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-huit avril deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la vice-présidence de Mme Véronique DUMONTET-PUTHINIER.

Présents :

Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry MIELLE, Patricia BALMONT, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Henri BURNICHON, Simone GUEYDON, José MARTINEZ, Jean-Paul PIVOT, Christiane MONTIBERT

Pouvoirs :

Alexis DEBORD (à Patricia Balmont), José MARTINEZ (à Annie GIRARD), Marie-Jeanne DUBOIS (à Christiane MONTIBERT, Monique CHAMPALLE ANESSI à (Véronique PUTHINIER-DUMONTET)

Excusés :

Nathalie LANCELOT, Nathalie CHANFRAY,

Absent : Didier FOURNEL

1 – DEMANDEUR :

82 ans, marié

Domicile de secours : AMPLEPUS

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement à CENTRE HOSPITALIER DU BEAUJOLAIS VERT, 287 rue de Thizy, 69470 COURS à compter du 9/03/2026.

Obligés alimentaires : 5 enfants. Dossiers envoyés au CCAS de leur domicile le 27 mai 2026

Un dossier est revenu. L'enfant ayant été en famille d'accueil demande de ne pas participer à l'aide alimentaire de son parent. Les autres dossiers n'ont pour l'instant pas été retournés.

Tarif journalier hébergement : 69.12 €, soit 2101.93€/mois

2 – DEMANDEUR :

23 ans, célibataire

Domicile de secours : AMPLEPUS

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement à l'ADAPEI, La gaité, 69550 AMPLEPUS à compter du 4/06/2026

Tarif journalier hébergement : 126.12 €, soit 3835.31€/mois €

3 – DEMANDEUR :

20 ans, célibataire

Domicile de secours : AMPLEPUS

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'un accueil de jour à CEM Jean-Marie ARNION, 2023 route des bois, 69380 DOMMARTIN à compter du 13/10/2026

Tarif journalier hébergement : 380.32€, soit 11565.53€/mois.

D'une manière générale, il vise à donner un cadre à l'ensemble de la gestion financière du CCAS.

Le Conseil d'Administration **émet** un avis favorable sur ces dossiers de demande d'aide sociale légale.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance
Patricia BALMONT



La Vice-Présidente
Véronique PUTHINIER DUMONTET

